

**ODH Point 4 - Processus pour «Approches agroécologiques et autres innovations »**

En ce qui concerne la discussion qui a eu lieu lors de la réunion conjointe du Bureau et du Groupe consultatif du CSA le 14 mai et consacrée à cette thématique, le MSC est profondément préoccupé par les tentatives visant à éviter les discussions sur le processus qui suivra le rapport du HLPE sur « Approches agroécologiques et autres innovations » avant son lancement. Cette approche est sans précédent au CSA : Les discussions sur les suites à donner à un rapport du HLPE et le Suivi ont toujours eu lieu avant le lancement d'un rapport, afin de s'assurer que le processus de convergence politique après le lancement est clair pour tous. Nous notons également que dans tous les processus précédents, l'offre de facilitation d'un processus politique présentée par des diplomates a toujours été chaleureusement accueillie.

Avec d'autres délégations, le MSC soutient la proposition de la Suisse d'approuver le processus de convergence politique sur « Approches agroécologiques et autres innovations » dès que possible, au plus tard fin juillet, afin qu'une proposition de décision sur le processus de convergence politique puisse être présentée lors de la plénière. Il serait très utile que le facilitateur participe à l'élaboration de la proposition de processus. Pour cette raison, il serait souhaitable que le facilitateur de ce processus politique soit nommé par le Bureau à sa réunion du 7 juin.

Le calendrier proposé pour le processus de convergence des politiques, tel qu'il a été présenté à la réunion du Bureau et du GC, est globalement apprécié par le MSC, avec quelques observations et suggestions importantes :

- Le processus sur « Approches agroécologiques et autres innovations » est étroitement lié à l'autre processus de convergence politique sur « Systèmes alimentaires et Nutrition ». Le fait qu'ils se déroulent désormais en parallèle devrait être l'occasion de rechercher le meilleur dialogue et les synergies entre les deux processus.
- Le dialogue entre les deux processus pourrait nécessiter une méthodologie spécifique qui permette aux deux processus de se parler et de tirer profit des discussions tenues dans l'autre axe de travail. Nous suggérons qu'une telle méthodologie soit développée entre les deux axes de travail.

En ce qui concerne les aspects plus techniques du calendrier proposé :

- Nous suggérons de préciser que la base de la procédure de soumission de commentaires écrits après octobre 2019 seront la synthèse et les recommandations du rapport HLPE ainsi que les discussions de la plénière du CSA.
- Il est également nécessaire de clarifier la nature des documents qui seront diffusés le 15 janvier et le 28 février 2020 : à ce stade, il ne pourra plus s'agir d'un projet de proposition pour un processus de convergence politique, mais plutôt d'une ébauche pour les recommandations politiques (le 15 janvier), puis d'un projet zéro pour les recommandations politiques (le 28 février) sur lequel les membres et participants du CSA sont ensuite invités à faire des commentaires. Cette approche permettrait une consultation adéquate avec les capitales et est nécessaire si on veut tenir de manière réaliste le calendrier des négociations en mai.